

NAO : les salariés sont déçus des sous !

Suite à la mobilisation des syndicats, la Direction nous a subitement convoqués mercredi dernier à la reprise des **N**égociations **A**nnuelles **O**bligatoires des salaires et des conditions de travail ce jour à 14H selon l'ODJ suivant fixé par la direction :

- Poursuite de l'information concernant les primes sur objectifs 2012.
- Propositions de la direction concernant l'évolution des salaires pour l'année 2012.

La Direction ne semble pas tenir compte de l'obligation de négociation loyale. En effet, elle parle d'information concernant les PO 2012 alors que la Cour de Cassation précise que la négociation doit porter sur les modalités des salaires variables (Cass. Soc. 28 nov. 2000, n°98-19-594).



Ceci montre que la Direction rejette la négociation salariale !

De plus, la Cour de Cassation souligne que la négociation doit obligatoirement concerner l'ensemble des salariés. L'employeur ne peut refuser d'inclure les modifications qu'il se propose d'apporter au calcul de la paie d'une catégorie du personnel (Cass. Crim. 28 mars 1995, N°92-80694).

De même, le Code du Travail impose que la négociation définisse et planifie les mesures permettant de supprimer les écarts de rémunérations entre les hommes et les femmes suivant un plan d'action sous peine de pénalité dès janvier 2012.

Où en sommes-nous de la règle de droit ?

La négociation doit également porter sur la durée effective et l'organisation du temps de travail.

Pourquoi ceci n'est pas respecté ?



De même, le Code du Travail impose que les NAO examinent l'évolution de l'emploi dans l'entreprise (CDD, Intérim : volume en jours) ainsi que les prévisions annuelles ou pluriannuelles d'emploi (évolution des effectifs).

Les NAO ne se résument donc pas à des décisions unilatérales prises par l'employeur concernant les augmentations de salaire ou le calcul des salaires variables.

STERIA est soumise à une obligation de **N**égociation **L**oyale et notre action se poursuit notamment par la publication quotidienne de dossiers sensibles dans la zone réservée aux salariés sur notre site :

